

**04/04/2024 – Paris Roubaix
Juniors le 7 avril**

PARIS – ROUBAIX Juniors

dimanche 7 avril 2024



**A la demande du commissariat de
Police, aucun véhicule ne pourra
être stationné dans les rues
et trottoirs de 8h à 14h30 :**

rue Marcel Sembat, rue Jules Guesde,
rue Olivier Deguise et route Nationale

**Sous peine de mise
en fourrière**

Merci pour votre compréhension

| |
|----------------------|
| DEPARTEMENT |
| NORD |
| CANTON |
| ST AMAND RIVE DROITE |
| COMMUNE |
| HASNON |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité
ARRÊTÉ DU MAIRE

N 2023/102

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu l'article L22.12.1 du Code des Collectivités territoriales concernant les pouvoirs de police du Maire

Considérant qu'à l'occasion du passage du « *Paris Roubaix Juniors* » le **Dimanche 7 Avril 2024**,

Il y a lieu de prendre toutes mesures en vue de préserver la sécurité publique,

ARRETONS

- Article 1er :** Le Dimanche 7 Avril 2024, le « *Le Paris Roubaix Juniors* » est autorisé à circuler dans la commune d'HASNON selon les dispositions suivantes.
- Article 2 :** Venant de MILLONFOSSE, la course empruntera l'itinéraire suivant : Le CD 953, rue Olivier Deguise, rue Jules Guesdes, rue Marcel Sembat, direction HELESMES.
- Article 3 :** Le stationnement sera interdit sur le parcours du « *Paris Roubaix Juniors* » entre 8 h 00 et 14 h 30 et la circulation sera interdite durant le passage de la course.
- Article 4 :** Les services de Police, Gendarmerie, Pompiers et SMUR ne sont pas concernés à l'article 3.
- Article 5 :** La course cycliste sera encadrée par les forces de l'ordre et les organisateurs.
- Article 6 :** Les forces de l'ordre pourront procéder à l'enlèvement aux frais, risques et périls du propriétaire, de tout véhicule stationné hors des zones réservées à cet effet ou gênant la circulation.
- Article 7 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 28 Décembre 2023
Le Maire,

André DESMEDT



**29/03/2024 – 200 ans ça se
fête ! Chants anniversaire
Julie-Victoire DAUBIÉ**

**28/03/2024 – Réunion du
Conseil Municipal le 4 avril
2024**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL
(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,
en séance (1) ORDINAIRE, le **Jeudi 4 Avril 2024 à 19 h – Salle des fêtes**

Fait à HASNON, le 28 Mars 2024



Le Maire,

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 25 Janvier 2024
- Subventions 2024
- Etat des taux d'imposition 2024
- Approbation du compte de gestion
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats du compte administratif
- Budget Primitif 2024
- Détermination du seuil d'amortissement
- Fonctionnement et recrutement CLSH
- Tarifs CLSH 2024
- CLSH / COLO : organisation et tarifs
- Approbation du rapport de la CLETC : réintégration de la commune d'Emerchicourt
- Baux de chasse : modification d'attribution parcelle AP 18
- Agence de Développement et d'Urbanisme : informations
- Protection Sociale Complémentaire (Information / débat)

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

20/03/2024 – Fermeture du bureau de poste le vendredi 22 mars

La Poste vous informe que le bureau sera exceptionnellement fermé ce vendredi 22 mars.

19/03/2024 – Ma VoieEU Compte (Elections européennes)

Pourquoi voter aux élections européennes ? Qui peut voter ? Comment voter ?

Vous trouverez la réponses à toutes ces questions dans la vidéo ci-dessous :

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

**13/03/2024 – Inscriptions au
mini-centre d'avril**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024

**Le Nord
fait ses Jeux !**



INSCRIPTIONS à la journée
dans la limite des places disponibles
du 18/03 au 05/04 sur la plateforme
de réservation cantine/garderie*



TARIF VARIABLE
selon le quotient familial.
Merci de fournir
votre attestation CAF.



Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - accueil@hasnon.fr

**13/03/2024 – Village Santé
des femmes (Wallers-Arenberg)**

Centre Hospitalier de Valenciennes

Village santé

des femmes

26,27 et 28 mars 2024
9h-17h

Parcours santé,
dépistage,
activités sportives,
et culturelles.

Entrée libre
et gratuite

Site Minier Arenberg
La Porte du Hainaut

Avenue Michel Rondet
59135 Wallers



02/03/2024 – Enquête alimentation Vivons en Forme VIF

L'équipe Vivons en Forme, en partenariat avec la Porte du Hainaut, vous propose de participer à une enquête afin de connaître les habitudes alimentaires de notre territoire.

Celle-ci sera ouverte jusqu'au 30 mai 2024 et permettra d'affiner leurs actions en fonction de nos besoins.

Pour y participer, rendez-vous sur : <https://qrco.de/bepGLv>

01/03/2024 – Conte musical de l'Harmonie municipale

Samedi 23 mars 2024



Salle des fêtes d'Hasnon

18h00

CONTE

MUSICAL

Harmonie d'Hasnon

Direction : Nicolas Joseph



Narration : Sandrine

Illustrations : Olivia



**GRATUIT
SUR RÉSERVATION**



Réservation au lien suivant :
<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-d-hasnon/evenements/concert-de-printemps>

**29/02/2024 – Informations
CPAM**



La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est **une aide pour payer vos dépenses de santé**. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur : www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur

Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?

Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).

Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre **demande** est **simplifiée**, et votre **déclaration** est **automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus rendez-vous sur ameli.fr

METTEZ VOTRE RIB À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez changé de banque ? Déclarez simplement votre changement de coordonnées bancaires depuis [votre compte ameli](#) :

dans la rubrique *Mes informations*, mettez à jour votre nouveau RIB en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code
pour accéder à ameli.fr